

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA**

Société Anonyme au Capital de 8 332 500 Dinars

Siège social: GP1 KM 35 - 8030 GROMBALIA

RC : 8139271997

M.F : 6874 X/A/M 000

Tunis le 04/06/2012
Monsieur le président de le CMF
08 rue de Mexique-1002
Le belvédère TUNIS

OBJET ; AVIS DE CONVOCATION

*Convocation à l'assemblée
Générale Ordinaire*

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 19 juin 2012 à 10h00, à l'hôtel de Tunis rue Monastir EL Menzeh VII (VIM) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe GIF durant l'exercice 2011 ;
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2011 et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 3) Approbation des conventions réglementées soulevées par le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 4) Approbation des états financiers individuels de la société GIF FILTER et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011 ;
- 5) Affectation des résultats nets de l'exercice 2011 ;
- 6) Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2011 ;
- 7) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2012 ;
- 8) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2012 ;
- 9) Reconduction de l'autorisation de rachat et de vente des actions propres à l'entreprise ;
- 10) Postes occupés par les administrateurs au sein d'autres sociétés ;
- 11) Pouvoirs pour formalités ;
- 12) Questions Diverses ;

Le président du Conseil d'administration

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA
Société Anonyme au Capital de 8 332 500 Dinars
Siège social : GP1 KM 35 8030 GROMBALIA
RC : B139271997
M.F : 6874 X/A/M 000**

**PROJET DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19/06/2012**

Ordre du jour :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe GIF durant l'exercice 2011,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des états financiers individuels de la société GIF FILTER et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011.
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2011.
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2011.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2012,
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2012,
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de vente des actions propres à l'entreprise,
- Postes occupés par les administrateurs au sein d'autres sociétés,
- Pouvoirs pour formalités.

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA
Société Anonyme au Capital de 8 332 500 Dinars
Siège social : GP1 KM 35 8030 GROMBALIA
RC : B139271997
M.F : 6874 X/A/M 000**

**PROJET DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19/06/2012**

Résolutions à soumettre aux actionnaires pour vote :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société et du commissaire aux comptes, approuve les rapports d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31/12/2011

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité du Groupe GIF et du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2011 telle que proposée par le conseil d'administration comme suit :

- Résultat de l'exercice 2011 ;	749 478
- Résultat reportés ;	2 268 235
Bénéfice net	3 017 713
- Réserves légales	-150 886
Bénéfice distribuable	2 866 827
- Réserves pour réinvestissement disponibles	419 288
- Réserves pour réinvestissement 2011	- 270 000
- Dividende 0,150 DT/action	- 1 249 875
Résultat reportés	1 786 240

L'assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0.15 DT par action, soit un montant total de 1 249 875 DT et fixe la date de distribution des dividendes à partir du.....

Cette solution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

Compte tenu des résolutions adoptées, L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2011

Cette solution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2012 à un montant brut global de 35 000 Dinars.

Cette solution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation de la rémunération des membres du comité Permanent l'audit au titre de l'exercice 2012 DT à un montant brut global de 15 000 Dinars.

Cette solution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Cette solution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette solution, mise au vote, est adoptée à

DIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette solution, mise au vote, est adoptée à